

**ECOLE DE VOILE MUNICIPALE  
DE CAGNES SUR MER**

Port Abri du Cros  
Avenue du Commandant Vial  
06800 Cagnes sur Mer  
Tél : 04 93 31 45 65  
Email : ecoledevoile06@orange.fr  
Régie municipale en date du 26/06/1999



*Le 23 sept. 20.*

**Raid aux Iles de Lérins du 17 au 19 octobre 2020**

Comme chaque année, dans le cadre de la voile à l'année, l'école de voile municipale de Cagnes-sur-Mer propose un raid à la voile qui vous emmènera jusqu'aux îles de Lérins. Ce raid est ouvert aux adhérents de la voile à l'année inscrits en Hobie Cat 16 le mercredi après-midi depuis septembre 2020.

**Le déroulement du raid :**

- Le rendez-vous est fixé à l'école de voile municipale de Cagnes-sur-Mer **le samedi 17 à 8h30**.
- Après une journée de navigation, nous dormirons sur l'île Sainte Marguerite au Centre International de Séjour des Iles de Lérins. <http://www.cannes-jeunesse.fr/cis/presentation.html>
- Le retour s'effectuera **le lundi 19 octobre** après une journée de navigation, fin de l'activité prévue à **17 heures** à l'école de voile municipale de Cagnes Sur Mer.

**Les modalités :**

- Prévoir un petit sac à dos (1 par personne) dans lequel on préparera un trousseau + un pique-nique pour le samedi midi.
- Montant du Raid : **86 Euros** (règlement à l'ordre du Trésor Public) correspondant aux repas du soir, aux 2 nuits passées sur place, aux petits déjeuners, au pique-nique du lundi midi ainsi qu'un goûter.

**Merci de nous remettre ce document accompagné du règlement avant le 7 octobre 2020**



Pour toute participation veuillez nous retourner ce document signé avec le règlement. Je soussigné(e)  
M. / Mme ..... représentant légal autorise .....

- A participer au raid des îles de Lérins organisé et encadré par l'école de voile municipale de Cagnes Sur Mer.
- L'école de voile municipale de Cagnes Sur Mer à faire hospitaliser ou soigner mon enfant en cas d'accident occasionné pendant le raid aux îles de Lérins entre le 17 et le 19 octobre 2020.

Tel du représentant légal : .....

Fait à ..... Le .....

Signature :